

Projet d'allocution

**Présentation de la résolution de la Ville de Rimouski
Rencontre de consultation sur les pratiques d'accommodements
reliées aux différentes cultures**

Présenté à
Monsieur Jean Matte ing.

Par
Annick Deschênes

À Rimouski, le 11 septembre 2007

Chers Messieurs Bouchard et Taylor,

Distingués invités,

En mon nom personnel et en celui de mes collègues au conseil municipal, j'ai l'honneur de vous présenter la résolution adoptée par la Ville de Rimouski le 1^{er} octobre 2007. Intitulée *Déclaration des droits du citoyen de Rimouski*, elle est le fruit de notre réflexion en regard des pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Position de la Ville de Rimouski

À travers ses quelque 42 500 habitants, il est certain que la diversité culturelle de Rimouski n'est pas de l'ordre de celle des grands centres urbains. Néanmoins, notre ville accueille chaque année bon nombre d'étudiants et de familles provenant des quatre coins du monde. C'est donc afin de bonifier ses échanges avec les différentes cultures que la Ville s'est penchée sur l'enjeu d'actualité que sont les approches et procédures de conciliation interculturelle. Par son consensus, l'objectif de la Ville est de faire du respect de la personne le mot d'ordre. Le résultat attendu est le rayonnement de la fierté rimouskoise, qui passe résolument par le dynamisme culturel et l'ouverture aux différences de chacun.

Introduction à la résolution

La résolution que nous nous apprêtons à vous présenter s'inscrit en complémentarité avec le *Plan d'action 2007* de la Ville de Rimouski. Ce plan de travail fût lui-même conçu à partir d'une vaste campagne de consultation citoyenne. Les lignes directrices de ce Plan concrétisent l'opinion et les idées de nos citoyens, de toutes conditions; sexe, allégeance religieuse et nationalité confondus. La résolution sur les principes de la Ville en matière de relations interculturelles se veut un renchérissement du premier des axes du *Plan d'action*, soit le caractère inclusif de la Ville de Rimouski et son souci d'encourager la participation citoyenne.

Les points de la *Déclaration des droits du citoyen de Rimouski*

La résolution se divise en cinq énoncés clés qui permettront de diriger tous les échanges entre la Ville et les citoyens de provenance et de culte différents de la majorité. La mise en pratique de la résolution présuppose la connaissance de l'autre de la part des personnes impliquées, ou du moins, une ouverture et une conscientisation aux différences.

1^{er} axe : La Ville de Rimouski se dote d'un *guide des nouveaux arrivants* pour accélérer l'intégration et la connaissance du milieu des immigrants. La Ville est également disposée à répondre à toutes leurs questions et à faire les efforts nécessaires pour mettre en valeur son sens de l'hospitalité.

2^e axe : La Ville est inclusive vis-à-vis des différentes ethnies qui composent sa population et leurs offre des services le mieux adaptés possible.

3^e axe : La Ville de Rimouski encourage et supporte la participation des nouveaux arrivants et des personnes d'autres cultures à la vie économique et social. La Ville apprécie découvrir les richesses culturelles qu'ils et elles apportent à la communauté.

4^e axe : L'administration municipale et les élus ne sont pas les seuls à soutenir les citoyens : ils travaillent en partenariat avec de nombreux organismes qui apportent des idées, un dynamisme et des connaissances nouvelles et appréciées.

5^e axe : Afin de préserver sa qualité de vie remarquable, la Ville prône des valeurs de fraternité. Chaque citoyen et citoyenne est invité à y mettre du sien.

Conclusion

En résumé, à tout moment et de surcroît à l'heure de la Commission Bouchard-Taylor, nous devons nous rappeler que l'humain est un être libre doté de rationalité. Chacun de nous est appelé à en user à bon escient. La communication efficace se veut affirmative et non violente. Ainsi, les agents politiques québécois pourront en tout temps être en situation d'écoute active afin de répondre aux besoins de l'ensemble des Québécois.

Salutation

Enfin, je tiens à féliciter Monsieur Bouchard et Monsieur Taylor pour leur importante entreprise. Je vous souhaite les résultats espérés, soit un consensus en matière de pratiques interculturelles. Je vous remercie de votre attention.

PROJET DE RÉSOLUTION

DÉCLARATION DES DROITS DU CITOYEN DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski dans son Plan d'action 2007 inspiré de la consultation publique « *Rimouski 2006 – Savoir naviguer ensemble* » se définit comme une ville inclusive encourageant la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski entend promouvoir des relations harmonieuses entre les citoyens peu importe leurs origines, cultures ou religions;

CONSIDÉRANT QUE les divers groupes ethnoculturels contribuent de façon positive au développement de la société rimouskoise et que l'ouverture à la diversité constitue un enrichissement pour tous;

CONSIDÉRANT QUE, principalement par ses institutions d'enseignement, Rimouski vit depuis plusieurs décennies une réalité pluriethnique et s'est bâtie sur la diversité ethnoculturelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu que :

1° la Ville de Rimouski intègre à sa vision et à sa planification stratégique, l'accueil, l'intégration et l'accompagnement de tout nouvel arrivant;

2° la Ville de Rimouski, son Conseil municipal et sa fonction publique se préoccupent de l'intégration des

groupes ethnoculturels lors de l'élaboration des politiques municipales et lorsqu'ils dispensent des services à la population;

3° la Ville de Rimouski est ouverte à toute personne quelle que soit son origine, sa religion, sa langue ou sa culture et s'engage à favoriser l'accueil et l'accompagnement de tout citoyen dans son intégration à la vie économique, sociale et culturelle de Rimouski;

4° la Ville de Rimouski, afin de contrer l'isolement et de respecter la dignité de chacun, collabore et tisse des liens avec d'autres organismes;

5° la Ville de Rimouski s'engage à combattre toute forme de préjugés racistes ou toutes manifestations menant à l'exclusion d'un citoyen ou groupe de citoyens. D'autre part, la Ville s'attend à ce que chaque individu respecte la dignité et les droits de toute autre personne et souhaite que chacun s'informe et participe au maintien et au développement d'un environnement social, économique et culturel sain et dynamique.